Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Recu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11/01/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIF ID: 085-200071918-20231228-370\_23-DE



#### 28 décembre 2023

\*\*\*\*\*\*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 décembre 2023

<u>Présents</u>: Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU – La Merlatière: Philippe BELY – La Rabatelière: Florian MÉRIEAU – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET – Saint-Fulgent: Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU ayant donné pouvoir à Eric SALAÜN – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD – Essarts en Bocage: Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – Saint-André-Goule-d'Oie: Catherine SOULARD ayant donné pouvoir à Jacky DALLET – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Annie NICOLLEAU

En exercice: 30 Présents: 16 Votants: 19 Quorum: 16

#### N° 370-23 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo neuf ou d'occasion

Vu la délibération 030-23 relatif à la prolongation du dispositif aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion jusqu'au 31 décembre 2023

Considérant que depuis la mise en place du dispositif, la communauté de communes a participé à l'acquisition de 350 vélos, pour un montant dépensé de 33 359.08 €.

Considérant qu'à ce jour, l'enveloppe disponible est de 6 640.92 €, et les services continuent à recevoir régulièrement des dossiers.

Considérant que les dossiers sont traités en ordre d'arrivée et les subventions sont versées sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif et de leur accord en commission et conseil communautaire.

Considérant les conditions d'octroi ci-après :

#### Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50€/vélo

# Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €

## Conditions:

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Allocation d'une enveloppe de 40 000 € par an
- 1 subvention par fover
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Considérant qu'il est proposé de reconduire le dispositif d'aide pour l'année 2024.

Après délibération le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion, pour l'année 2024.

Siège social :

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr 2023/516

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11/01/2024

ID: 085-200071918-20231228-370\_23-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 10 janvier 2024

Le Président, Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.